

M. G.
Joseph Bessette.
Azélie Giboulean dite Lafleur

Mardi, le vingt-huit Novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, après la publication de deux bans de mariage faite au prône de nos messes paroissiales entre Joseph Bessette, journalier, domicilié en cette paroisse, fils majeur de François Bessette, journalier et de Blémince Malhiot, de la paroisse du Sacré-Coeur de Saint-Mari de Granby, d'une part; et Azélie Giboulean dite Lafleur, fille mineure de Nazaire Giboulean dit Lafleur, cultivateur et de défunte Marceline Despot, de cette paroisse d'autre part; Vu la dispense de l'autre ban de mariage accordée par Sa Grandeur Monseigneur Louis L'Éphirin Moreau, Evêque de Saint-Hyacinthe en date du vingt-deux du présent mois; Ne s'étant de concert au sein empêchement au dit mariage, Nous, sussigné, Prêtre, Curé de la paroisse de Saint-Thomas de Granby, avons, du consentement des parents de la partie mineure, reçu le mutuel consentement de mariage des susdits futurs époux et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Eusèbe L'Éphirin, témoin de l'époux et de Nazaire Giboulean dit Lafleur, père de l'épouse, lesquels, avec les époux ont déclaré ne savoir signer.

P. G. Blanchard. P^{re} Curé